

Lettre au Président de la République

Nous publions ci-dessous la lettre adressée par le Comité d'Entente, dont l'ANPIHM est membre, au Président de la République. Ce courrier est-il la conséquence de l'appel lancé par l'ANPIHM au Comité d'Entente pour que précisément soit interpellé le Président de la République après les mesures de régression sociale prise par le Gouvernement à l'égard des personnes dites handicapées au cours du dernier trimestre 2009 ? Toujours est-il que le résultat est là.

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

Membres adhérents :

A.I.H.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H.
A.F.N.
A.F.P.
A.L.I.S.
A.M.L.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.H.A.
A.N.P.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.A.H.L.
A.P.E.
A.S.B.H.
A.T.T.A.B.E.T.
Autisme France
B.O.C.O.S.
C.E.S.A.P.
C.H.A.
C.L.A.P.H.A.R.A.
C.N.F.S.A.A.
Typiques France
F.A.G.E.M.H.
F.E.A.S.H.
Fédération Française Séisme Autisme
F.F.A.M.C.
F.F.D.S.
F.F.G.M.
F.F.H.
F.F.H.A.
F.F.H.F.
F.N.A.F.
F.N.A.N.F.O.P.
F.N.A.P.F.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
G.E.H.P.
Handicap International
Typiques - T.T.A.T. France
I.N.D.U.E.T.
Mouvement Intégration
N.A.R.S.E.P.
The Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.L.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.A.S.E.A.A.
U.N.T.O.R.S.
U.N.I.E.D.A.
Voix des Mutilés de Guerre

Membres associés :

A.I.O.
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.Z.
Céréflex
Droit au savoir
Fédération Française
Forum France
Fédération Générale des FOP
F.F.S.A.F.
G.E.P.
France en France
I.N.E.A.
I.N.T.T.H.

Observateurs :

C.T.N.S.R.H.L.

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
55-57, rue du Faubourg St. Honoré
75008 PARIS

Paris, le 13 janvier 2010.

Monsieur le Président de la République,

A la fin de l'année 2009, diverses mesures affectant gravement la politique du handicap ont été prises - ou sont en voie de l'être - à l'initiative du gouvernement ou du parlement, sans aucune concertation avec nos associations.

Ces mesures portent sur :

- l'introduction législative de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments neufs ; fort heureusement cette disposition a été censurée par le Conseil Constitutionnel ;
- le report de la majorité de la contribution à l'Agafiph pour les entreprises qui n'ont eu ni net en pour l'emploi des personnes handicapées ;
- la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi tendant à rendre optionnel l'établissement en projet, personnalisé de compensation ;
- le projet de modifications des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés qui ont eu recours d'activité professionnelle pouvant conduire à la suspension de son versement.

Nos associations sont indignées car à travers toutes ces mesures, ce sont les droits et le respect des personnes en situation de handicap et ce leur malade qui régressent alors qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Les personnes les plus fragilisées ne doivent pas être les premières victimes de la crise économique et sociale et des déficits sociaux, bien au contraire c'est vers eux que la solidarité doit être garantie.

Plus globalement, le Comité d'Entente exprime sa très profonde inquiétude à l'égard des orientations de la politique de handicap dans notre pays aujourd'hui.

A quelques semaines du 5^{ème} anniversaire de la loi du 11 février 2005 et au moment où la France ratifie la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ces dispositifs législatifs ou accords inter-administratifs ne sont plus suffisants pour garantir les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Le Comité d'Entente vous demande respectueusement de respecter le dialogue et la concertation qui avait toujours prévalu, notamment dans le cadre du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPUH), lorsqu'il s'agit de traiter les questions relatives au handicap et de suspendre immédiatement la mise en œuvre des mesures à l'origine de notre mobilisation.

Contact : UNAPEI - Thierry NOUVEL - 15 rue Copernic - 75076 PARIS CEDEX 18 - Téléphones : 01.44.85.50.50 - Télécopie : 01.44.85.50.60



Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

Membres adhérents :

AIDEP
AFAPF
AFPH
AFV
AIF
AITS
AMLL
ANCO
ANPÉA
ANPÉIA
ANPHEM
ANPHEM
ANPSA
ANPE
APAJH
APE
ASBH
ATTABDT
Autisme France
BUKODIS
CERSAP
GHA
CLAPFAFA
CNEPAA
Téléphonie France
FAGERH
FASB
Fédération Française Sésame Autisme
FETIMO
FFDA
FRAP
FTT
FSA
FMH
FNAP
FNANOC
FNAPBSY
FNASEPI
FNATC
FNDF
GHEP
Handicap International
Hypertension - TDAH France
IADAF
Maison Inégale
NAFSEP
Pro Aic Autisme
Trisomie 21 France
UNALAM
UNAFTE
Unapei
UNAPF
UNASEAA
UNICORS
UNIEDA
Vivants de la Vieillesse

Membres associés :

AIE
Alliance Maladies Rares
ANECAMSP
Cordys
Droit au savoir
Fédération Universitaire
Espace France
FISAF
GPI
F'Arche en France
LNEA
LNTM

Observateur :

CTNERH

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Le Comité d'Entente souhaite vous alerter de l'incohérence des messages qui nous sont adressés aujourd'hui à travers l'adoption de toutes ces mesures. Le caractère du Comité interministériel du Handicap et la nomination d'un Secrétaire Général nous laissent espérer une nouvelle approche du handicap, plus transversale et coordonnée au sein du gouvernement. Sa présence au sein du CNCPH nous laissait augurer un échange plus approfondi sur l'ensemble des sujets qui nous concernent. Peut-on encore le croire ?

Lors de la prochaine séance du CNCPH, le 19 janvier, nous attendons de la part du gouvernement des explications et l'engagement de donner au CNCPH toute la place qu'il doit avoir dans la gouvernance de la politique du handicap dans notre pays, par une méthode de concertation impliquant véritablement toutes les acteurs concernés.

Nous venons de demander au Président du CNCPH d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière.

Monsieur le Président de la République, depuis vos prises de fonction, nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer.

Considérant l'état particulièrement grave, et sans précédent, nous sollicitons auprès de vous, ainsi qu'auprès du Premier Ministre, un rendez-vous afin de vous exposer de vive voix nos préoccupations et connaître vos orientations.

Au second trimestre 2011, la prochaine Conférence Nationale en Handicap devrait se tenir. Ce nouveau rendez-vous doit être l'occasion de préparer une nouvelle étape de la politique du handicap en vue de faire progresser les droits des personnes handicapées, leur citoyenneté et leur participation sociale. Nous sommes prêts à nous y investir pleinement si vous acceptez de restaurer le climat de confiance dont nos actions bénéficiaient jusqu'à ces derniers années.

Nous espérons que notre démarche retiendra toute votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre plus haute considération.

(Les signataires de ce courrier sont en 1^{er} page).

Copie :

Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité

Monsieur Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire Général du Comité Interministériel du Handicap

Monsieur Patrick GOHET, Président du Conseil Consultatif National des Personnes Handicapées.

Contact : UNAPF - Thierry NOUVEL - 15 rue Copernic - 75076 PARIS CEDEX 18 - Téléphone : 01.44.85.50.50 - Télécopie : 01.44.85.50.60

